

PUBLICATION JUDICIAIRE

« La première chambre du tribunal de grande instance de Paris, par jugement du 9 juin 1993, a condamné la société Cogédipresse, editrice de "Paris Match", à payer à Nicolas Charrier, Anne Lina Bjerkan, tant pour eux-mêmes que pour leur fille mineure, et Brigitte Bardot les sommes de 50 000 francs, 10 000 francs, 10 000 francs et 30 000 francs pour avoir porté atteinte à leur vie privée et à leur droit sur leur image. »

pas dans le m. sens
qui le droit d'image des joueurs de foot
et des indiens, je
mais à noter